

Assemblée publique

District électoral de La-Vérendrye

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

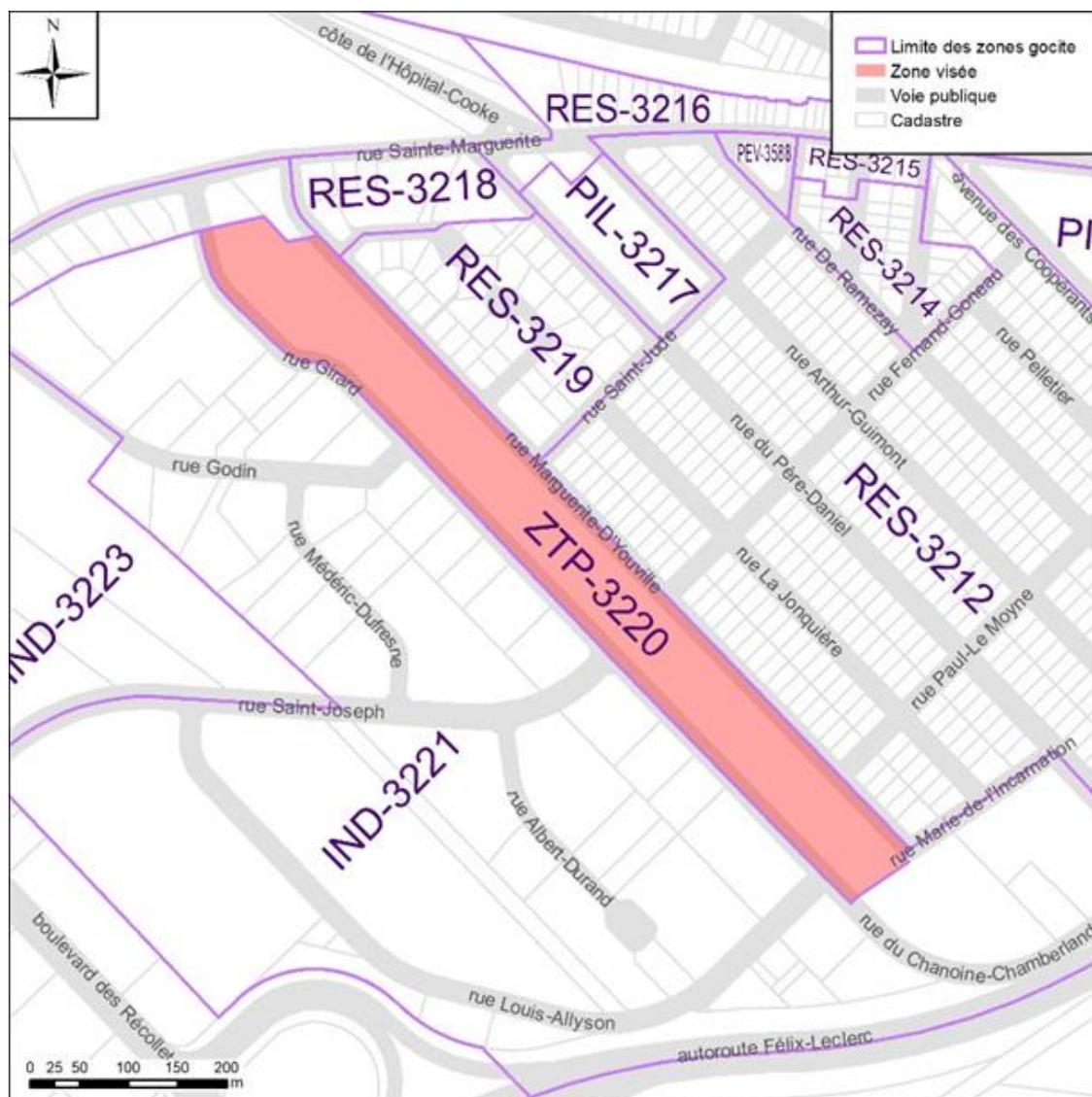
- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 3 décembre 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 116 / 2024 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de créer la zone RES-3640 à même une partie de la zone ZTP-3220 et y autoriser des logements sociaux à proximité de l'intersection des rues Sainte-Marguerite et Girard.
- 2 Ce projet de règlement affecte le territoire de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 à 3

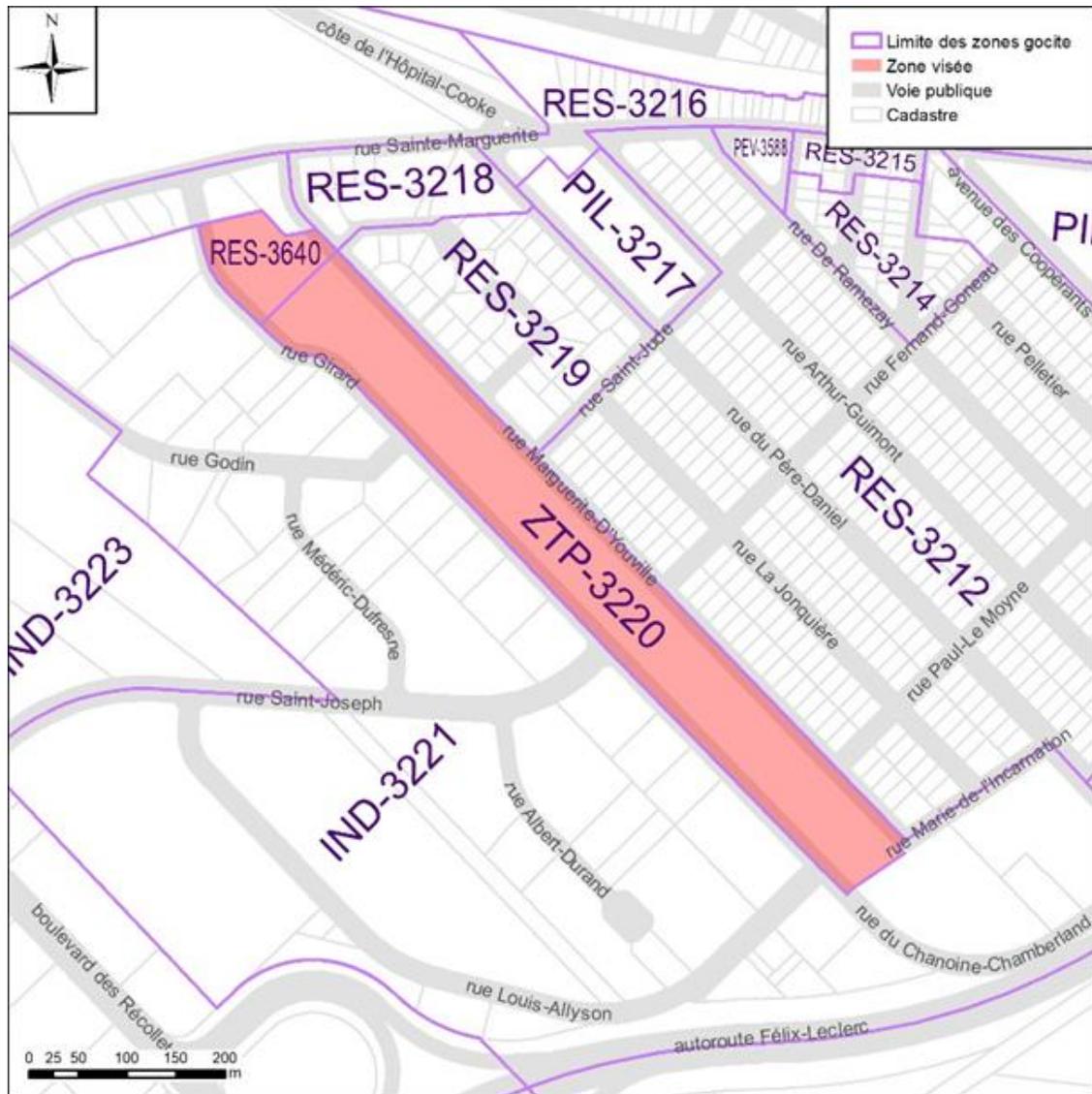
Objet :

Créer la zone RES-3640 (résidentiel) à même une partie de la zone ZTP-3220 (zone tampon) et y autoriser l'usage H9 (33 à 50 logements), H10 (51 à 100 logements) et H12 (habitation collective) d'un minimum de 33 logements et un maximum de 100 logements, le tout sur un maximum de 6 étages ainsi que prévoir une disposition spéciale obligeant le logement social.

Avant la modification règlementaire



Après la modification réglementaire



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 14 janvier 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter n° 116 / 2024 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

Trois-Rivières, ce 11 décembre 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002